

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**  
**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**ÉCOLE SACRÉ-CŒUR/SAINT-VIATEUR**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE**

**DU 27 OCTOBRE 2009**

Session ordinaire du conseil d'établissement  
de l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur tenue à la salle du personnel le  
27 octobre deux mille neuf à dix-neuf heure trente.

**PRÉSENCES**

M<sup>mes</sup> Suzanne Aubry  
Louise Gagné  
Josée Jean  
Carole Lepage  
Chantal Poliquin  
Lynda Poulin  
Liette Savoie  
Fanny Veilleux  
Marise Verville

MM. André Dulac  
Christian Emond  
Réjean Paquette

Aussi présent :

M. Pierre Roy,

directeur

**ABSENCES**

Étaient absentes : Mmes Mélanie Desjardins  
Carole Veillette

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par monsieur Pierre Roy jusqu'à la nomination de monsieur Christian Emond à la présidence.

**ADOPTION  
ORDRE DU  
JOUR**

CE-448-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Carole Lepage,  
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit et est adopté tel que  
déposé.

ADOPTÉE

**LECTURE ET  
ADOPTION  
PROCÈS-  
VERBAL DU  
9 JUIN 2009**

CE-449-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marise Verville,  
QUE suite à la lecture du procès-verbal du 9 juin 2009, par  
chacun des membres du conseil, que ce procès-verbal soit adopté tel que  
rédigé.

ADOPTÉE

**ÉLECTION DES  
OFFICIERS ET  
DES  
REPRÉSEN-  
TANTS AU  
COMITÉ DE  
PARENTS**

**Élection des officiers**

Monsieur Christian Emond est élu président ;  
Madame Marise Verville est élue vice-présidente ;  
Madame Suzanne Aubry est élue secrétaire.

**Élection des représentants au comité de parents :**

Madame Chantal Poliquin, représentante au comité de parents ;  
Monsieur Réjean Paquette, substitut.

CE-450-09 IL EST RÉSOLU, su proposition de madame Marise Verville,

QUE ces personnes occupent les postes mentionnés pendant l'année scolaire 2009-2010.

ADOPTÉE

**RÈGLES DE  
RÉGIE  
INTERNE**

CE-451-09 IL EST RÉSOLU, su proposition de madame Chantal Poliquin,

QUE le document Règles de régie interne, soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

**ADOPTION  
DES JOURS,  
DATES, HEURE  
ET LIEU DES  
RÉUNIONS**

CE-452-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Liette Savoie,

QUE les rencontres du conseil d'établissement se tiennent les mardis de 19 h 30 à 21 h 00, à la salle du personnel de l'école Saint-Viateur, aux dates suivantes : 27 octobre, 24 novembre, 26 janvier, 23 février, 20 mars, 25 mai, 8 juin.

ADOPTÉE

**BUDGET DU  
C.E.**

CE-453-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Chantal Poliquin,

QUE le budget du C.E. au montant de 500,00\$ serve à défrayer les coûts de transport et de gardiennage des membres du C.E.

ADOPTÉE

**AIDE AUX  
DEVOIRS ET  
ÉCOLE EN  
FORME ET EN  
SANTÉ**

CE-454-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marise Verville,

QUE les projets soient acceptés tels que présentés par monsieur le directeur.

ADOPTÉE

**SORTIES À  
L'EXTÉRIEUR  
DE L'ÉCOLE**

CE-455-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Réjean Paquette,

QU' afin de faciliter la procédure d'adoption des sorties éducatives, le conseil d'établissement, selon art. 87 de la loi sur l'instruction publique, approuve toutes les sorties qui ont lieu durant les heures de l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur et qui se réalisent à l'intérieur des limites de la ville durant l'année scolaire 2009-2010. Lorsque les activités se dérouleront à l'extérieur de l'école et des heures de classe, le conseil d'établissement devra en être avisé avant la tenue de l'activité.

ADOPTÉE

**SORTIES À  
L'EXTÉRIEUR  
DE L'ÉCOLE  
(Service de  
garde)**

CE-456-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Réjean Paquette,

QU' afin de faciliter la procédure d'adoption des sorties éducatives, le conseil d'établissement, selon art. 87 de la loi sur l'instruction publique, approuve toutes les sorties qui ont lieu durant les heures d'ouverture du service de garde Sacré-Cœur/Saint-Viateur et qui se réalisent à l'intérieur des limites de la ville durant l'année scolaire 2009-2010. Lorsque les activités se dérouleront à l'extérieur de l'école et des heures de classe, le conseil d'établissement devra en être avisé avant la tenue de l'activité.

ADOPTÉE

**SERVICE DE  
GARDE  
(SORTIES)**

CE-457-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Chantal Poliquin,

QUE les deux sorties suivantes soient approuvées, telles que présentées. (St-Mathieu le 6 novembre, Musée minier de Malartic le 30 novembre 2009.

ADOPTÉE

**LOCATION DE  
LOCAUX**

CE-458-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Liette Savoie,

QUE la liste de location des locaux soit approuvée, telle que présentée.

ADOPTÉE

**TABLEAU  
SYNTHÈSE  
DES RÔLES ET  
POUVOIRS**

Monsieur le directeur présente un calendrier de présentation de différents dossiers de consultation (modalités, encadrement, gestion etc...)

**Correspondance**

Monsieur le directeur présente la correspondance reçue pour l'école et pour monsieur le président (dictée P.G.L. etc.)

**Déclaration des conflits d'intérêts**

Aucun.

**Tableau de la clientèle**

Monsieur le directeur présente un document sur la population scolaire officielle 2009-2010.

**Projet éducatif et plan de réussite**

Remise de documents.

**PROGRAMME  
MUSIQUE**

CE-459-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Liette Savoie,

QUE le programme local de formation en musique pour l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur, soit adopté comme faisant partie intégrante du projet éducatif de cette école dans le but de faire une demande de reconnaissance auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE  
L'ASSEMBLÉE**

CE-460-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Chantal Poliquin,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Il est 21 h 15.

---

Christian Emond, président

---

Suzanne Aubry, secrétaire

